
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 février 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 février 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Lorraine Pagé et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Il remercie la vice-présidente du conseil, Mme Érika Duchesne, pour avoir présidé les séances du conseil pendant son absence pour le mois de janvier. Il souligne la présence au balcon de la présidente de l'Association professionnelle des guides touristiques, chapitre de Montréal, Mme Maria-Thérèse Necchi, accompagnée de 14 guides, dont les quatre guides de l'hôtel de ville : Mme Nicole Séguin Forget, Mme Dorothee Fortier, Mme Manon Perron et M. Jean-Guy Marsan et les remercie pour leur travail.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 4 février 2015 « Journée mondiale contre le cancer »; le 12 février 2015 « Journée internationale des enfants soldats » et le 21 février 2015 « Journée internationale des guides touristiques ».

Il invite les membres à découvrir l'exposition intitulée : *Montréal, ville de hockey : de la ruelle à la légende* présentée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville jusqu'au 14 mars. Il invite également tous les élus et élus, tant du conseil que des arrondissements, à participer à un match de hockey bottines amical à l'occasion de la Nuit blanche de Montréal, le 28 février prochain.

Pour terminer, il souligne les anniversaires de naissance du mois de février des conseillers et conseillères Francesco Miele, Anne-Marie Sigouin, Domenico Moschella, Benoit Dorais, Jeremy Searle et Éric Alan Caldwell.

La conseillère Elsie Lefebvre soulève une question de privilège et demande au président du conseil de trouver un mécanisme de reconnaissance des élus, afin de faciliter le travail du personnel de la sécurité et d'éviter que les élus ne subissent une fouille lorsqu'ils accèdent à l'hôtel de ville depuis l'instauration des nouvelles mesures de sécurité pour les séances du conseil. Le président du conseil assure que cette méthode sera réévaluée, mais réitère l'importance du port de la carte d'employé ou de l'épinglette identifiant les élus comme une des solutions pour éviter qu'un tel désagrément ne se produise.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Lien Cavendish/Cavendish et le futur Quartier 15/40 à Ville Mont-Royal – concurrence déloyale pour les commerçants avoisinant ce futur centre commercial
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Reconnaître que le projet Cavendish/Cavendish favorisera la réalisation du projet d'un Quartier 15/40 au détriment des commerces de Montréal
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements – Rembourser aux arrondissements une partie des recettes de l'émission de permis pour la cuisine de rue – Réponse du Service des finances différente de celle de l'Administration à cet effet

La conseillère Justine McIntyre soulève une question de privilège et demande au président du conseil de faire respecter le décorum par les membres en ce qui a trait à l'inscription de noms pour la période de question des conseillers. Le président du conseil confirme que le décorum a été respecté car tous les noms inscrits à l'écran avaient effacés y compris celui du conseiller Limoges.

M. François Limoges	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Retrait des accusations et annulation de constats d'infraction concernant l'application du règlement P-6 lors de manifestations par souci d'économie et de perte de temps
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre	Garantie qu'aucune modification ne sera apportée au nouveau schéma d'aménagement pour le futur Quartier 15/40 à Ville Mont-Royal / Études d'impact d'un tel projet sur la circulation et autres Dépôt de document
Mme Érika Duchesne	M. Denis Coderre	Assurance que la sécurité ne sera pas déficiente pour la tenue du Sommet Vivre ensemble qui se tiendra à Montréal suite aux attentats à Paris et à Ottawa – Informer le conseil du responsable administratif et politique de l'organisation de ce sommet

À 13 h 39,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter McQueen	M. Russell Copeman (M. Pierre Desrochers)	Position des maires des arrondissements de Saint-Laurent et de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce concernant les inquiétudes soulevées par les commerçants face au futur Quartier 15/40 à Ville Mont-Royal / Investir dans les artères locales
M. François William Croteau	M. Réal Ménard	Urgence d'investir plus d'argent dans le Plan canopée afin de lutter contre les ravages causés par l'agrile du frêne
Mme Justine McIntyre	M. Harout Chitilian	Plan d'action complet avec des objectifs et un échéancier clairs et précis pour la présentation de Montréal Ville intelligente – Mettre en place un service d'information à jour afin de répondre aux besoins des citoyens
Mme Anne-Marie Sigouin	Mme Manon Gauthier	Réponse à la demande de suivi de la Motion en faveur de la création d'un répertoire montréalais des bâtiments d'intérêt patrimonial publics et privés, quant à la portée des règlements et la mise en valeur des bâtiments considérés vulnérables / Priorités de l'Administration quant aux enjeux et mesures mises en place pour la préservation du patrimoine montréalais

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 55.

CM15 0091

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 février 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

À 13 h 57,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 15.01 immédiatement après l'article 3.01.

La proposition est agréée.

CM15 0092

Déclaration en soutien à M. Raïf Badawi demandant l'intervention du gouvernement du Canada

Considérant que Raïf Badawi est un écrivain et blogueur incarcéré depuis 2012 pour des propos tenus sur site Internet;

Considérant que Raïf Badawi a été condamné à recevoir mille coups de fouet, et que cette peine est inhumaine, indigne et bafoue les droits fondamentaux;

Considérant que Raïf Badawi est un emblème du droit à la liberté d'expression en Arabie saoudite;

Considérant que Raïf Badawi est le huitième récipiendaire du *One Humanity Award*, décerné par PEN Canada et qu'il est le lauréat en 2014 du prix Netizen décerné par Reporters sans frontières;

Considérant la mobilisation de la communauté internationale pour sa libération;

Considérant que le Canada est un des pays signataires de la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;

Considérant que l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion condamnant la peine de flagellation publique infligée à Raïf Badawi, exprimant sa solidarité avec la famille de M. Badawi, et demandant aux gouvernements du Québec et du Canada de faire tout leur possible pour obtenir la libération de Raïf Badawi;

Considérant que la Ville de Sherbrooke, où réside la famille de M. Badawi, a adopté une résolution soutenant Amnistie Internationale dans ses actions de mobilisation pour obtenir la libération de Raïf Badawi et sa réunification avec sa famille au Canada;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Luc Ferrandez
Mme Justine McIntyre
M. Richard Deschamps
et tous les membres présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- condamne fermement la flagellation publique de M. Raïf Badawi;
- 2- exprime sa solidarité avec M. Raïf Badawi, ainsi qu'avec sa conjointe et leurs trois enfants Najwa, Miryam et Tirad;
- 3- demande au gouvernement canadien d'intercéder auprès du gouvernement d'Arabie saoudite afin d'obtenir la libération immédiate de M. Raïf Badawi et de favoriser la réunification de sa famille au Canada.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0093

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 janvier 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 janvier 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM15 0094

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 février 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} au 25 janvier 2015.

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 25 janvier 2015.

Un débat s'engage.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 25 janvier 2015.

Un débat s'engage.

Le conseiller Harout Chitilian soulève une question de privilège pour signifier que les questionnements de la conseillère Lavigne Lalonde en ce qui concerne le coût des factures de déplacement du maire lors de sa dernière mission à Paris sont inappropriés. Le président du conseil indique au conseiller Chitilian qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

Le président du conseil demande au conseiller Lavoie de retirer le mot « stupide » utilisé lors d'une intervention. Le conseiller Lavoie retire le mot stupide et le président du conseil enjoint les membres à faire preuve de respect et de retenue dans leurs interventions.

À 14 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.02 immédiatement après le point 4.03.

La proposition est agréée.

CM15 0095

Nomination de membre du Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0225;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de nommer Mme Trisha Élie à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 28 février 2018, en remplacement de Mme Hadjer Dahel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1146467003

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA15 14 0012 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Le bruit et la nuisance sonore liés aux activités de l'aéroport Montréal-Trudeau.

- 5.02 Résolution CA 15 22 0051 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec.
- 5.03 Résolution CA15 22 0052 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour reconnaître l'importance du RESO dans le cadre de la restructuration des CLD à Montréal.
- 5.04 Résolution CA15 170043 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Événement « Une Heure pour la Terre 2015 ».
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Réal Ménard

- Réponse à la question de monsieur Peter McQueen relative au virement budgétaire en provenance du Programme de réaménagement de parcs anciens vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour les travaux d'aménagement d'un terrain au parc Nelson-Mandela: provenance des sommes et statut du Programme – Article 30.02 du conseil municipal du 26 janvier 2015.

Par Mme Anie Samson

- Réponse aux questions de monsieur Marvin Rotrand relativement à la main d'œuvre au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015.
-

CM15 0096

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2014 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2014 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.02

CM15 0097

Dépôt des états financiers au 30 septembre 2014 de Événements GPCQM « Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal » en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers au 30 septembre 2014 de Événements GPCQM « Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal » en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

CM15 0098

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1151478001

CM15 0099

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1156813001

CM15 0100

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1153385004

CM15 0101

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1145133002

CM15 0102

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend note.

Un débat s'engage.

07.08 1151163001

CM15 0103

Dépôt du rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)* et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)*, et le conseil en prend note.

07.09 1153643001

CM15 0104

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1151893001

CM15 0105

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Projet de règlement P-04-047-152

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Projet de règlement P-04-047-152, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1151079002

7.12 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM15 0106

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Le conseiller Benoit Dorais dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM15 0107

Déclaration soulignant le 30^e anniversaire de Moisson Montréal

Attendu qu'en 1984, les fondateurs Pierre Legault, Frédéric Sawyer, Brian Martin et Peter Gantous, ont reconnu que dans une société industrialisée comme la nôtre, la faim et l'insécurité alimentaire sont l'objet d'une stigmatisation sociale et que Moisson Montréal œuvre depuis au respect du droit fondamental de se nourrir suffisamment;

Attendu que Moisson Montréal est formellement engagée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et a identifié la sécurité alimentaire comme une priorité d'intervention;

Attendu que lors de sa fondation Moisson Montréal desservait 20 organismes et qu'aujourd'hui c'est la plus grosse banque alimentaire au Canada desservant maintenant de façon régulière plus de 230 organismes;

Attendu que Moisson Montréal est reconnu nationalement comme chef de file en sécurité alimentaire véhiculant des valeurs de respect, d'équité, d'entraide, de solidarité et d'engagement;

Attendu que chaque mois, Moisson Montréal offre une aide alimentaire à plus de 140 000 personnes dont près de 40 000 enfants et distribue pour près de 75 M\$ de denrées annuellement;

Attendu que leurs actions ciblant les enfants leur assurent non seulement une bonne alimentation mais leur santé, leur développement, leur capacité à bien fonctionner et leur apprentissage;

Attendu que sous des principes de développement durable, l'organisme a mobilisé et met l'entière responsabilité de l'industrie agroalimentaire à profit en s'approvisionnant auprès de 235 fournisseurs faisant des dons de nourriture;

Attendu que l'organisme est toujours présent lorsqu'il y a un besoin, autant durant la période des fêtes lors de la distribution de panier de Noël que lors de crises, alors qu'il a distribué 7 millions de livres de nourriture lors de la tempête du verglas;

Attendu que Moisson Montréal est non seulement un pilier en sécurité alimentaire mais un innovateur, notamment avec leur projet pilote de récupération de viande, un projet jugé inconcevable pleinement réalisé pour le mieux-être de tous;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Denis Coderre
M. Pierre Desrochers
M. Luc Ferrandez
M. Peter McQueen

Et résolu :

que les membres du conseil municipal souligne, dans le cadre de son 30^e anniversaire, la lutte indéfectible de Moisson Montréal à la lutte à la pauvreté, l'exclusion sociale et l'insécurité alimentaire et sa contribution immesurable au développement social et au bien-être collectif des montréalais.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM15 0108

Déclaration pour marquer le 90^e de l'Hôpital Shriners pour enfants

Attendu que le 18 février 1925, l'Hôpital Shriners pour enfants ouvrait ses portes à Montréal pour dispenser des soins de la plus haute qualité aux nourrissons, aux enfants et aux adolescents;

Attendu que chaque année, de nombreux enfants et familles des quatre coins du Québec et d'ailleurs demandent de recevoir les soins des professionnels de la santé de cette institution;

Attendu que l'Hôpital Shriners a su évoluer au fil des ans en s'adaptant tant aux besoins qu'aux changements sociaux et technologiques de la population;

Attendu que l'établissement a bâti sa renommée comme pionnier de la pédiatrie et qu'il s'illustre sur la scène internationale à titre d'hôpital orthopédique et de centre de recherche;

Attendu que le nouvel édifice marquera l'histoire des soins pédiatriques au Québec en offrant de nouveaux services ultraspécialisés et de technologie de pointe tout en conservant un environnement axé sur le mieux-être et l'autonomie de l'enfant et le soutien de sa famille;

Attendu que l'Hôpital Shriners pour enfants continuera à maintenir Montréal comme le centre mondial de recherche en médecine orthopédique pédiatrique;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Denis Coderre
M. Luc Ferrandez
M. Marvin Rotrand
M. Richard Guay
M. Peter McQueen

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne, dans le cadre de son 90^e anniversaire, l'importance de la contribution de l'Hôpital Shriners pour enfants aux soins de santé dédiés aux jeunes et de maintenir Montréal comme centre de renommée internationale en médecine orthopédique pédiatrique.

Un débat s'engage.

À 15 h 53, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM15 0109

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars prochain

Attendu que l'article 16 g) de la Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule que « Aux fins de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville, la Ville de Montréal s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes »;

Attendu que Montréal exerce un grand leadership en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la promotion de l'analyse différenciée selon les sexes au sein de l'Administration municipale;

Attendu qu'au mois de mars de chaque année, et ce jusqu'en 2017, année du 375^e anniversaire de Montréal, une Montréalaise, ou un groupe de citoyennes de la métropole, sera honorée pour sa contribution remarquable au développement de Montréal dans le cadre de la série les Bâtisseuses de la Cité;

Attendu que l'obtention du droit de vote et d'éligibilité par les Québécoises en avril 1940 a marqué non seulement l'histoire des femmes mais celle du Québec moderne depuis 75 ans;

Attendu l'élection de Mme Jessie Kathleen Fisher, première femme élue aux élections municipales à Montréal en 1940;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le Conseil des Montréalaises en 2004 et l'a entériné dans sa Charte en 2009;

Attendu que la Ville de Montréal a approuvé, en février 2005, la déclaration mondiale d'IULA sur les femmes dans le gouvernement local, qui a été élaborée afin que les pouvoirs locaux, villes et municipalités, s'engagent formellement à participer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans tous les secteurs de l'activité municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » en mars 2008;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal souligne cette journée en réitérant son engagement à participer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'administration municipale;
- 2- que Montréal continue ses efforts pour une pleine représentation des femmes dans les instances politiques et publiques dans le développement et l'administration de la Ville.

Un débat s'engage.

La conseillère Manon Gauthier souligne la présence dans les tribunes de Mme Maja Vodanovic, conseillère d'arrondissement de Lachine.

À 16 h 09, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 45, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0110

Conclure une entente-cadre avec Groupe Trium inc. pour une période de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons ignifuges - Appel d'offres public 14-13909 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Groupe Trium inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13909 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1146135007
80.01 (20.01)

CM15 0111

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres public 12-12546

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2016, de l'entente-cadre conclue avec Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12546 ;
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1154338001
80.01 (20.02)

CM15 0112

Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 et divers projets, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 (11 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 631 811,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13957 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143456006
80.01 (20.03)

CM15 0113

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 décembre 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143569001
80.01 (20.04)

CM15 0114

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc. à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie totale de 1 465 mètres carrés, constitué de deux lots situés à l'intersection des rues Éleanor et William, dans le quartier Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie totalisant 1 465 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Éleanor et William dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte; le projet d'acte pourra être signé par la Ville que si son représentant désigné a reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière, une confirmation écrite que les travaux de décontamination et le remblaiement faits par 8241945 Canada inc. sur le terrain sont approuvés;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143778004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur les articles (80.01) 20.09 et (80.01) 20.10.

À 16 h 59, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 février 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 février 2015 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

M. Peter McQueen, M. Dominic Perri, M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Manon Barbe.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Claude Dauphin, M. Fran  ois Limoges, Mme Lorraine Pag   et Mme   milie Thuillier.

AUTRES PR  SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte.

1 - P  riode de questions du public

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
M. Laurent Fortier Morissette	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Jean-Fran��ois Parenteau)	Rendre accessibles universellement tous les commerces existants avant de r��aliser le projet du futur Quartier 15/40 �� Ville Mont-Royal – Non respect de l'accessibilit�� universelle pour les nouveaux commerces dans l'arrondissement de Verdun
M. Yves Daoust	M. Aref Salem	Droits de regard et exigence de Montr��al pour rendre accessible universellement le train et les gares desservant l'est de l'��le

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	Espace commercial dans la bâtisse située au 3600 Van Horne - Non respect du zonage
M. El Malfoud Bakhbach	M. Denis Coderre	Illégalité de compagnies de service de covoiturage à Montréal – Concurrence déloyale pour l'industrie du taxi
Mme Denise Vézina	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Important que la Ville de Montréal fasse l'acquisition du 1420 Mont Royal afin de conserver la vocation du bâtiment ou de la transformer en logements sociaux – Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire pour empêcher sa vente au privé
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Explication justifiant les dernières hausses de taxes / Actions concrètes pour récupérer les sommes payées en trop sur les contrats
Mme Véronique Blondin	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Mesures concrètes et échéancier pour sécuriser l'intersection des boulevards Saint-Michel et Rosemont
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Fusion des arrondissements à envisager pour diminuer le nombre d'élus / Paiement de taxes en deux versements
M. Adrien Fumex	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Soutien de la Ville de Montréal aux événements culturels et financement de l'arrondissement Ville-Marie pour les projets culturels dans l'arrondissement
M. Pierre-Michel Jean-Louis	Mme Manon Gauthier (M. Luc Ferrandez)	Soutien financier de la Ville de Montréal à l'organisme Mural – Plan de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour promouvoir la culture dans l'arrondissement
M. Richard Beaulieu	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Annulation de contrats d'infraction en lien à une mauvaise application du règlement P-6 – Mesures de la Ville pour s'excuser auprès des contrevenants qui ont été acquittés
M. Henri Desbiolles	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Frantz Benjamin)	Améliorer le déneigement des stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite – Bien identifier ces espaces peu nombreux
Mme Claire Abraham	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Réduire le temps d'attente entre les plaintes et les inspections pour ne pas pénaliser les locataires de logements insalubres – Initiative de la Ville d'effectuer les travaux et de facturer les coûts aux propriétaires réfractaires
M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Érika Duchesne)	Position de la Ville sur l'interdiction de manifester à visage couvert et l'autorisation du port du niqab et de la burqa

À 19 h 58

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Georges Azzi	M. Denis Coderre (M. Guillaume Lavoie)	Transport illégal et industrie du Taxi - Position de Projet Montréal sur la volonté d'autoriser l'implantation de services de covoiturage
<p>Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège et demande au président du conseil de permettre au conseiller Lavoie d'ajouter un complément de réponse à la question complémentaire de M. Azzi, au même titre que le maire, puisque la question initiale a été adressée au conseiller Lavoie. Le président acquiesce à la requête.</p>		
M. Olivier Gignac	M. Richard Bergeron	Augmentation de l'expertise en ingénierie à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour réussir le projet d'un Système léger sur rail (SLR) sur le pont Champlain
Mme Roshana Fazel	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Disfonctionnement, piratage informatique et violation de la vie privée comme impacts négatifs pour faire de Montréal une Ville intelligente – Mettre les citoyens à profit dans l'implantation de ce projet
M. David Nelson	M. Pierre Desrochers (M. Luc Ferrandez)	Taxe supplémentaire sur les plaques d'immatriculation pour subventionner le transport en commun - Accorder une exemption aux parents qui utilisent leurs voitures pour conduire leurs enfants au service de garde / Mesures pour solutionner le manque de stationnement et les changements fréquents de la signalisation dans l'arrondissement du Plateau Mont- Royal
M. François Cherrier	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Location des locaux du bâtiment Hélène de Champlain pour rentabiliser les sommes investies dans sa rénovation
Mme Anjali Choksi	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Respecter l'échéancier pour l'ouverture du nouveau centre animalier à Montréal - Assurance que le bâtiment sera accessible en transport en commun / Gestion du centre par un organisme à but non lucratif

Un débat s'engage.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux et le débat se poursuit sur les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10).

CM15 0115

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour une période de neuf ans et neuf mois, à compter du 1^{er} juillet 2014, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 031,73 mètres carrés situé sur une partie du lot 2 160 275, aux abords du canal Lachine, entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, à des fins de maintien et d'entretien de ses infrastructures d'aqueduc, pour un loyer total de 386 075,53 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour une période de neuf ans et neuf mois, à des fins de maintien et d'entretien des ses infrastructures d'aqueduc, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 031,73 mètres carrés, situé entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, constitué d'une partie du lot 2 160 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à compter du 1^{er} juillet 2014, pour un loyer total de 386 075,53 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134733002
80.01 (20.06)

CM15 0116

Adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services, et qui se traduit par :
 - l'octroi d'une contribution monétaire maximale de 2 000 000 \$ de la Ville en 2017 à l'organisme à but non lucratif Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 et l'ajustement de la base budgétaire de 2017 du chapitre corporatif du même montant;
 - la conversion d'une partie de la contribution initialement prévue en biens et services de la Ville à l'organisme en une contribution monétaire de 532 500 \$ à lui octroyer en 2015 et financée par le chapitre corporatif de 2015;
 - l'adoption d'un budget supplémentaire en revenus et dépenses de 3 000 000 \$ en 2015, entièrement financé par l'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$, pour permettre le devancement des versements prévus en 2016 et 2017 et porter la contribution monétaire au titre de l'entente à octroyer à l'organisme en 2015 à 4 820 000 \$;

- 2- d'approuver le projet de convention 2015-2017 à intervenir entre la Ville et l'organisme, qui incorpore ces changements et qui établit les obligations de chacune des parties;
- 3- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
 Tous les membres présents du troisième parti d'opposition

1146641003
80.01 (20.07)

CM15 0117

Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) située dans le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143501002
80.01 (20.08)

CM15 0118

Conclure une entente cadre collective d'une durée totale de 36 mois avec Distribution LG pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 14-13949 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Distribution LG, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13949 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156133001
80.01 (20.09)

CM15 0119

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13437 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
SNC-Lavalin inc.	1 546 988,63 \$	48 mois	1
Les Consultants S.M. inc.	1 308 990,38 \$	48 mois	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
Tous les membres présents du troisième parti d'opposition

1140541023
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0120

Accorder des contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 56 mois et pour la gestion de l'écocentre Saint-Laurent pour une durée de 50 mois - Dépense totale de 10 177 288 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14069 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 56 mois, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 50 mois, celui de la gestion de l'écocentre Saint-Laurent, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 10 177 288 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069 ;

Entreprise	Écocentres	Total taxes incluses
Pro-Vert Sud-Ouest	Acadie	1 454 443 \$
	Côte-des-Neiges	1 324 299 \$
	La Petite-Patrie	1 669 411 \$
	LaSalle	1 294 612 \$
	Rivière-des-Prairies	1 580 614 \$
	Saint-Laurent	1 234 492 \$
	Saint-Michel	1 619 418 \$
	Grand total	10 177 288 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1142621005
80.01 (20.11)

CM15 0121

Approuver un protocole d'entente de délégation entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc située dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement, par la Ville de Pointe-Claire, d'une conduite principale d'aqueduc constituée d'un tronçon d'un diamètre de 300 mm d'une longueur approximative de 450 mètres et d'un tronçon d'un diamètre de 250 mm et d'une longueur approximative de 275 mètres, ces tronçons se trouvant dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40, selon les termes et conditions stipulés au protocole.

Adopté à l'unanimité.

1150648001
80.01 (20.12)

CM15 0122

Approuver le projet d'entente avec Gestion Grimar inc. sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre Gestion Grimar inc. et la Ville de Montréal sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

1154240001
80.01 (20.13)

CM15 0123

Accepter et ratifier l'hypothèque accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal, consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Accepter et ratifier tous les termes de l'acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de ladite partie de lot à la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accepter et de ratifier l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre ladite partie de lot à la Ville de Montréal à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires;
- 2 - d'accepter et de ratifier tous les termes dudit acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de la partie de lot à la Ville de Montréal, laquelle vente est reportée à la date qui surviendra la première, entre la date étant 6 mois suivant l'octroi du premier permis de construction relatif au projet du promoteur et la date du 25 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

1156692001
80.01 (20.14)

CM15 0124

Approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1498, boulevard St-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2018 - Dépense totale de 529 786,98 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2013, un espace d'une superficie de 406,73 mètres carrés, situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 529 786,98 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144565006
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0125

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc. un espace d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour une période d'une année et 7 mois, à compter du 1^{er} juin 2014, pour un montant total de 120 111,69 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois à compter du 1^{er} juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, moyennant un revenu total de 120 111,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145323013
80.01 (20.16)

CM15 0126

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés à des fins de services alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 13 mois, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016, pour un montant total de 29 791,67 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, un espace à des fins de services alimentaires, d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, moyennant pour un revenu total de 29 791,67 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145323014
80.01 (20.17)

CM15 0127

Accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ au Conseil des arts de Montréal afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ pour l'année 2015 au Conseil des arts de Montréal (CAM) afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme;
- 2 - d'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 40 000 \$ provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération vers le budget des dépenses communes dédié à la contribution au CAM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150681001
80.01 (20.18)

CM15 0128

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents, dans le cadre du projet SÉRAM, pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses, dont un montant de 174 532,05 \$, taxes incluses, qui sera assumé par les Villes liées, selon leur demande;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145035009
80.01 (20.19)

CM15 0129

Accorder un contrat à Systèmes Testforce inc. pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13970 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Systèmes Testforce inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13970 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145035011
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.23) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0130

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145035012
80.01 (20.21)

CM15 0131

Approuver le projet de 3e modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 1555, rue Carrie-Derick (8170) à Montréal, utilisés pour les besoins administratifs de plusieurs services, pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2020 - Dépense totale de 7 180 538,57 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de troisième modification du sous-Bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) Ltd, pour une période de 5 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2015, des locaux d'une superficie d'environ 3 762,85 mètres carrés (40 503 pi²), au 2^e étage de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, moyennant un loyer annuel de 1 175 850,19 \$, taxes incluses, aux fins de bureaux pour le Service de l'eau et le Service de l'environnement, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de modification du sous-bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 517 387,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154565001
80.01 (20.22)

CM15 0132

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214710 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 218 587,47 \$, taxes incluses, pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William, comprenant des travaux portant notamment sur la géométrie routière (structure et voirie), les infrastructures souterraines, l'éclairage et les feux de signalisation – Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 397 663,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214710 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151009001
80.01 (20.23)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (30.01)

Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de réaliser le projet de prolongement du boulevard Cavendish selon le scénario optimal, ajusté aux nouvelles réalités;
- 2- de convenir des ententes requises avec les compagnies ferroviaires (Canadien National, Canadien Pacifique) et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec), ainsi que d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

Un débat s'engage.

À 21 h 57, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 24 février 2015, à 9 h30

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 février 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 24 février 2015 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Sterling Downey, M. Pierre Gagnier et Mme Lorraine Pagé.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe et M. Normand Marinacci.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Claude Dauphin, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Domenico Moschella, M. Jeremy Searle et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (30.01):

Mme Erika Duchesne et Mme Valérie Plante.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Joseph Pugliese	Mme Manon Barbe (M. Richard Deschamps) (M. Benoit Dorais)	Coût total de la soirée des bénévoles de l'arrondissement de La Salle qui a eu lieu le 25 octobre 2014 / Coûts de la soirée des bénévoles de l'arrondissement du Sud-Ouest
Mme Julie Patenaude	M. Russell Copeman (M. Richard Ryan)	Réserve foncière sur le terrain du parc des Gorilles pour conserver sa vocation - Mesures pour éviter la répétition d'une telle situation
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre	Application du règlement P-6 et note accordée à l'Administration Coderre quant à sa crédibilité en matière de liberté d'expression lors de manifestations
M. André Trépanier	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	7905, rue Querbes - Délai d'attente trop long entre les plaintes et les inspections de logements insalubres / Initiative de la Ville d'effectuer les travaux et de facturer les coûts aux propriétaires réfractaires
M. Bruno Dion	M. Denis Coderre M. Russell Copeman	Avancement du projet d'implanter un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) dans Parc-Extension – Garantie que des fonds seront réservés pour la réalisation de ce projet
M. Yves Bellavance	M. Denis Coderre	Garantie que l'entente Ville-MESS de 9 M\$ sera respectée par le gouvernement du Québec

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 56.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Engagement à créer un fonds consacré à améliorer le transport en commun subventionné avec la taxe sur l'essence / Solution au problème de gouvernance pour conclure une entente entre les membres de la CMM pour des projets concrets en transport en commun
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Impact du projet du Quartier 15/40 à Ville Mont-Royal sur les commerces du district d'Ahunnsic / Important de tenir une consultation publique auprès des citoyens de Montréal sur ce projet
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Registre sur l'itinérance à Montréal - Nomination d'un protecteur en itinérance pour assurer le respect des droits des personnes sans domicile fixe / Suivre l'exemple de la Ville de Vancouver en mettant sur pied un Comité de sélection et en établissant des critères de sélection pour cette nomination

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 11.

À 10 h 12, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (30.01).

CM15 0133 - Article 80.01 (30.01) - (suite)

Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.01).

À 10 h 13, le leader de la majorité soulève une question de règlement sur l'intervention de la conseillère Sigouin dont les propos ne seraient pas en lien avec l'article sous étude.

Un débat restreint s'engage.

Deux questions de privilège sont soulevées : la première par la conseillère Popeanu à l'endroit du conseiller Copeman pour lui rappeler que Projet Montréal a voté contre le lien Royalmount et le deuxième par le conseiller McQueen à l'effet que Projet Montréal favorisait le lien Cavendish à Saint-Laurent et non celui situé près du futur méga centre 15/40 à Ville Mont-Royal.

Le président du conseil indique au conseiller McQueen qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et invite le conseiller Copeman à reprendre son droit de réplique. Il demande que la suite du débat se fasse avec sérénité.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.01).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et Messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Pagé, McIntyre, Shanahan, Cloutier, Deschamps, Hénault et Miranda (38)

Votent contre: Mesdames et Messieurs Ferrandez, Gadoury, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey et Ouellet (15)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 15

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (30.01) et le déclare adopté à la majorité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1140775001
80.01 (30.01)

CM15 0134

Adopter une résolution de contrôle intérimaire - Site de Meadowbrook

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Attendu que le 29 janvier 2015, le conseil d'agglomération a procédé à l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, qui constitue l'annexe A de ce règlement, prévoit à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » l'affectation « Grand espace vert ou récréation » pour le site de Meadowbrook;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de protéger de manière préventive le site de Meadowbrook;

Vu les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Meadowbrook tel qu'il est délimité sur le plan joint à l'annexe A de la présente résolution;

et que, toutefois, ces interdictions ne s'appliquent pas :

1. aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux nouveaux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation :
 - a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
 - b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2);
 - c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution;

2. aux demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

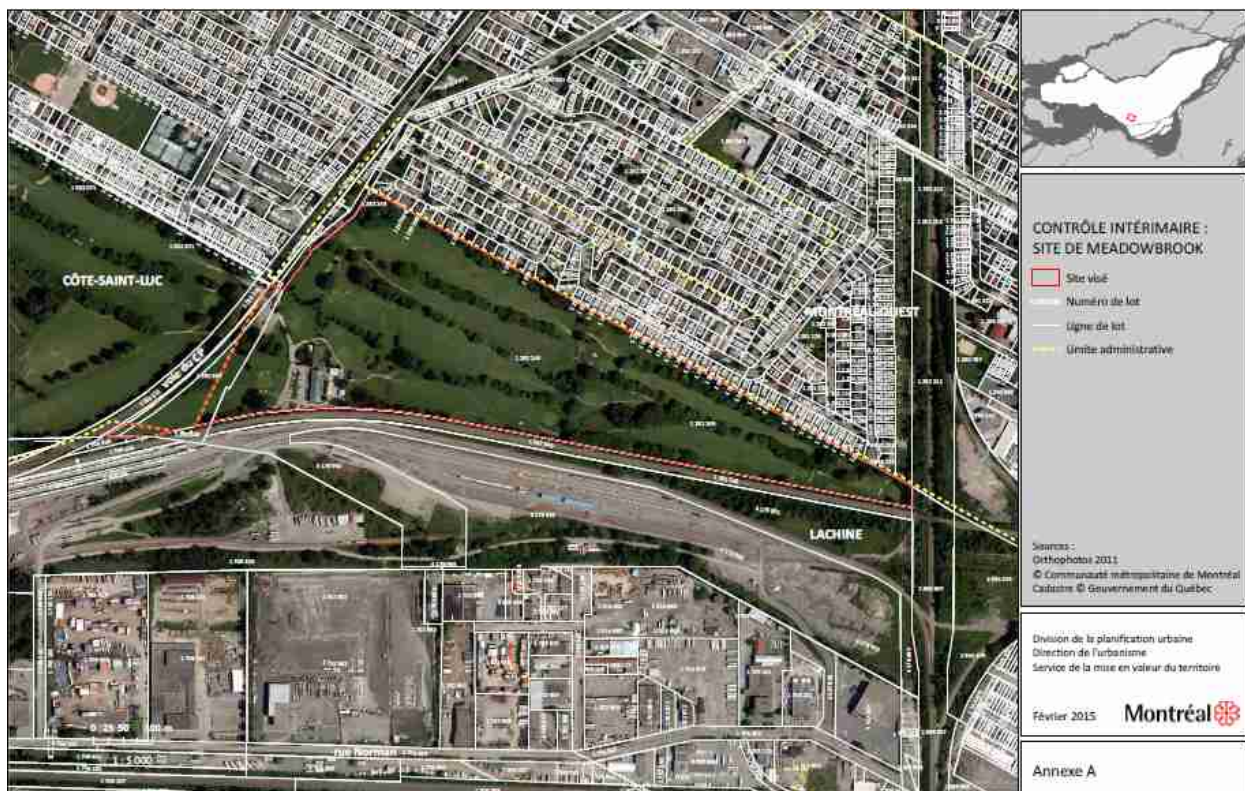
Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (30.02)

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « contrôle intérimaire – SITE de MEADOWBROOK »



Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0135

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140390005
80.01 (42.01)

CM15 0136

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140390008
80.01 (42.02)

CM15 0137

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140390010
80.01 (42.03)

CM15 0138

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140390007
80.01 (42.04)

CM15 0139

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144368010
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0140

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140390012
80.01 (42.06)

CM15 0141

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140390014
80.01 (42.07)

CM15 0142

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140390015
80.01 (42.08)

CM15 0143

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1141081008
80.01 (42.09)

CM15 0144

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1141177001
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) et 80.01 (42.14) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0145

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1141081010
80.01 (42.11)

CM15 0146

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1141081012
80.01 (42.12)

CM15 0147

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1141081006
80.01 (42.13)

CM15 0148

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146316001
80.01 (42.14)

CM15 0149

Nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 février 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ):

- M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal;
- M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, responsable des finances, des grands projets, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière;
- Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle;
- M. Beny Masella, maire de la ville de Montréal-Ouest.

le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur de l'article 250 du projet de loi 28 du gouvernement du Québec intitulé : « Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender le sommaire décisionnel de ce dossier, en remplaçant la 2^e phrase du paragraphe reproduit ci-après apparaissant dans la zone « Description » du sommaire, afin qu'elle se lise comme suit :

« Ce sommaire décisionnel vise à procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la CRÉ. Tel que proposé par la Ville de Montréal et le Conseil d'administration de la CRÉ de Montréal, il est privilégié de procéder à la dissolution et liquidation de la CRÉ Montréal par un transfert vers un nouvel organisme de concertation. L'article 250 du projet de loi 28 ... »

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (51.01), tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (50.01), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1154784006
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0150

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 075 531,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2014-06 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0165;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 075 531,03 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux relatifs au remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud, comprenant toutes les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 755,48 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2014-06;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1141154054

CM15 0151

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), à des fins de recherche agroalimentaire, un local d'une superficie de 14 403,90 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas L'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, pour un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0171;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), à des fins de recherche agroalimentaire, un local d'une superficie de 14 403,90 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas L'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, moyennant un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1144069010

CM15 0152

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 3100-8121 Québec inc., à des fins de boutique, un local d'une superficie de 243,26 pieds carrés, au 2^e niveau de l'immeuble situé au 9235, rue Papineau, pour une période de 5 ans à compter de la date d'occupation prévue pour le 1^{er} avril 2015, pour un loyer total de 20 921,28 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0173;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 3100-8121 Québec inc, à des fins de boutique, un local d'une superficie de 243,26 pieds carrés, au 2^e niveau de l'immeuble situé au 9235, avenue Papineau, pour une période de 5 ans, à compter du le 1^{er} avril 2015, moyennant un loyer total de 20 921,28 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144069013

CM15 0153

Approuver les projets baux par lesquels la Ville de Montréal loue des espaces à des fins de centre communautaire, totalisant un loyer de 24 824,50 \$, pour la durée du terme, aux organismes suivants pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- **Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc., des locaux d'une superficie totale de 39,53 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 13 960,80 \$;**
- **Le Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, un local d'une superficie de 30,76 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 105, rue Ontario Est dont la recette totale est de 10 863,70 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0174;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver les projets de baux par lesquels la Ville loue des locaux situés au 105, rue Ontario Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un loyer total de 24 824,50 \$, excluant les taxes, aux organismes ci-dessous :
 - Centre de la Petite Enfance-Fleur de Macadam inc., un local d'une superficie d'environ 30,76 mètres carrés, à des fins de centre communautaire, pour un loyer total de 13 296 \$, excluant les taxes;
 - Centre Communautaire du Faubourg Saint-Laurent, un local d'une superficie d'environ 30,76 mètres carrés, à des fins de centre communautaire, pour un loyer total de 10 346,40 \$, excluant les taxes;

le tout selon les termes et conditions prévus aux projets de baux;

2- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1144733018

CM15 0154

Approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de vente d'un immeuble situé au 4300, rue Notre-Dame Est et 411, rue Létourneux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, par Théâtre sans fil T.S.F. inc. à Impact de Montréal F.C., afin de renoncer à l'exercice du droit de préemption en sa faveur moyennant le paiement de la somme de 360 869 \$ ainsi que de la somme due à la Ville au jour de la signature de l'acte de vente pour les taxes foncières et conditionnellement à ce qu'une servitude réelle et perpétuelle soit publiée concurremment à la publication de l'acte de vente pour restreindre l'usage de l'immeuble vendu à des fins culturelles, sportives ou communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 janvier 2015 par sa résolution CE15 0149;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente par Théâtre sans fil T.S.F. inc. à Impact de Montréal F.C. de l'immeuble situé au 4300, rue Notre-Dame Est et au 411, rue Létourneux, à Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 586 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux termes de laquelle la Ville renonce à tout droit de rétrocession et de préemption créé en sa faveur dans l'acte de donation publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 376 578, moyennant le paiement de la somme de 360 869 \$, équivalent à l'évaluation municipale de l'immeuble à la date de cette donation, soit le 27 février 2002, lesquels droits deviennent nuls et nonavenus, à compter de la date de la signature de l'acte de vente, ainsi que de la somme due à la Ville au jour de la signature de l'acte de vente pour les taxes foncières et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle consistant à l'obligation d'utiliser l'immeuble vendu exclusivement à des fins culturelles, sportives ou communautaires;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1141368007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0155

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0195;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 254 828,53 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2- d'accorder un contrat à Construction NRC inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 836 552,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le maire, Denis Coderre, retire l'article 20.06, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) avec le consentement unanime des membres présents.

20.06 1145897008

CM15 0156

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0196;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 336 646,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Système Urbain inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 566 650,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44005;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le maire, Denis Coderre, retire l'article 20.07, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) avec le consentement unanime des membres présents.

20.07 1145897014

CM15 0157

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 14-13523 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0198;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2- d'accorder à Ennis Paint Canada, une division de *Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13523 et aux tableaux des prix reçus joints au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145331005

CM15 0158

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée, dans l'avenue Valois, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans la rue de Rouen, de la rue Nicolet à l'avenue Valois, et dans l'avenue Bourbonnière, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 181 833,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 267901 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0199;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 181 833,42 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans l'avenue Valois, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans la rue de Rouen, de la rue Nicolet à l'avenue Valois, et dans l'avenue Bourbonnière, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 740 833,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267901;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1144822059

CM15 0159

Accorder un contrat à Entreprises C. & R. Menard inc. pour les travaux de voirie, de conduites d'eau et d'éclairage dans la rue Villeray, de l'avenue De Chateaubriand à la rue Boyer, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 426 926,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 255102 (15 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0200;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 426 926,21 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, d'une chaussée mixte en une chaussée flexible et d'un système d'éclairage, de planage et de revêtement bitumineux, là ou requis, dans la rue Villeray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises C. & R. Menard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 257 526,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1144822061

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0160

Accorder un contrat à Charex inc. pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée et de trottoirs, là ou requis, dans la rue Baldwin, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 103 262,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 295401 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0201;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 103 262,46 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, la reconstruction de la chaussée et de trottoirs, là ou requis, dans la rue Baldwin, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 990 216,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 295401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1144822062

CM15 0161

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour le planage, le revêtement bitumineux et les feux de circulation dans l'avenue Dollard, d'un point au sud de la rue Elmslie à un point au nord de la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 668 061,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 266201 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0202;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 668 061,22 \$, taxes incluses, pour le planage, le revêtement bitumineux et les feux de circulation dans l'avenue Dollard, d'un point au sud de la rue Elmslie à un point au nord de la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 061,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1144822064

CM15 0162

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont, dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale de 10 163 457,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221704 (14 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0203;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 163 457,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 508 457,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221704;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154021001

CM15 0163

Autoriser la cession de contrat de services professionnels no 13265 (Appel d'offres public 11-11628, CM11 1007) intervenu entre la Ville et Le Groupe Arcop S.E.N.C. en faveur d'Architecture 49 inc. pour le reste de l'entente et aux mêmes conditions dans le cadre de la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0208;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de cession et de consentement du contrat accordé à Le Groupe Arcop S.E.N.C. (CM11 1007) en faveur de Architecture 49 inc. pour le reste de l'entente et aux mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1145884002

CM15 0164

Approuver un projet de convention entre la Ville et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, jusqu'au 31 décembre 2017, à titre gratuit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0209;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur et la Ville, établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur jusqu'au 31 décembre 2017, à titre gratuit;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144248007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0165

Approuver un projet de convention entre la Ville et l'Association québécoise des transports, pour une période de 3 ans, pour la promotion, la planification et l'organisation du 24^e congrès mondial des systèmes de transport intelligents qui se tiendra à Montréal en 2017 / Autoriser une dépense maximale de 312 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0210;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'Association québécoise des transports, pour une période de 3 ans, pour la promotion, la planification et l'organisation du 24^e congrès mondial des systèmes de transport intelligents à Montréal en 2017;
- 2- d'autoriser une dépense totale d'environ 312 000 \$, taxes incluses, répartie comme suit :

Objet de dépense	Montant
Entente AQTr	200 000 \$
Planification et promotion	52 000 \$
Commandite ITS America	50 000 \$ US (soit environ 60 000 \$ CDN)
Total	312 000 \$

- 3- d'autoriser le chef de division du Service des infrastructures, de la voirie et du transport à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1143226001

CM15 0166

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une subvention à la Ville de Montréal au montant de 25 M\$ annuellement, pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0213;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal concernant une subvention au montant de 25 M\$ annuellement, pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole;
- 2- d'autoriser le maire et le président du comité exécutif à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1154784003

CM15 0167

Accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ à MURAL, soit 50 000 \$ en 2015, 50 000 \$ en 2016 et 50 000 \$ en 2017 / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet

Le conseiller Sterling Downey déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0220;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ à MURAL, soit 50 000 \$ en 2015, 50 000 \$ en 2016 et 50 000 \$ en 2017, dans le cadre d'une entente de partenariat;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'administration vers le budget 2015 du Service de la culture et d'autoriser un ajustement de 50 000 \$ de la base budgétaire du Service de la culture pour 2016 et 2017;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1156218001

CM15 0168

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et United Irish Societies of Montreal inc. relativement à l'édition 2015 du défilé de la Saint-Patrick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0222;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente avec *United Irish Societies of Montreal*, accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 22 mars 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1155877001

CM15 0169

Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0270;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1151673002

À 12 h 29, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 février 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 24 février 2015 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe et M. Normand Marinacci.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Claude Dauphin, M. François Limoges, M. Domenico Moschella, M. Jeremy Searle et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

M. François William Croteau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.21 à 20.25.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0170

Autoriser une dépense additionnelle de 772 632 \$, taxes incluses, pour permettre des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0272;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 772 632 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1141029006

CM15 0171

Accorder un contrat de gré à gré à 8032688 Canada inc. pour la conception artistique, la réalisation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles à l'Insectarium de Montréal, provisoirement intitulé « Porteurs de lumière », pour une somme maximale de 144 999,57 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0274;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8032688 Canada inc., représentée par monsieur Étienne Paquette, pour la conception artistique, la réalisation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles à l'Insectarium de Montréal, provisoirement intitulé « Porteurs de lumière », pour une somme maximale de 144 999,57 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels avec cette firme, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1153426001

CM15 0172

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les productions au singulier pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 321 930 \$, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0275;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, entre la Ville et Les productions au singulier S.E.N.C. pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 321 930 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1153815001

CM15 0173

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café/restaurant (6813623 Canada inc.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0278;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 270 000 \$, à la Corporation du Théâtre Outremont, soit 390 000 \$ en 2015, et de 440 000 \$, pour les années 2016 et 2017, pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire au Théâtre Outremont;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont, établissant les modalités et conditions de versement d'un soutien financier total de 1 320 000 \$ afin de tenir compte d'un montant de 50 000 \$ déjà accordé en vertu de la résolution CE15 0065;
- 3- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un café-restaurant (6813623 Canada inc.);

- 4- d'autoriser le transfert de crédits de 250 000 \$ du budget du Service de la culture à celui du Service de la gestion et de la planification immobilière pour la prise en charge de l'exploitation de l'immeuble pour l'année 2015 et d'ajuster en conséquence les bases budgétaires des deux Services (culture et SGPI), à compter de 2016;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1144639004

CM15 0174

Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0281;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015 :

Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

- Festival international du film sur l'art	60 000 \$
- Mois de la photo à Montréal	60 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1151197002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0175

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0286;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Léonard, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1155917001

CM15 0176

Accorder une contribution exceptionnelle de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations entre sa création et le 31 décembre 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0283;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie en reconnaissance de son travail en faveur d'Espace pour la vie, entre sa création et le 31 décembre 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ pour 2015, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de l'Espace pour la vie, afin de financer l'attribution d'une contribution financière exceptionnelle de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie;
- 4- d'approuver l'enregistrement d'une écriture de journal qui permettra de régulariser le compte à recevoir de 600 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1150348001

CM15 0177

Accorder une contribution de 250 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0284;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1140348001

CM15 0178

Accorder un soutien financier non-récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0285;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016 à la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1145917005

CM15 0179

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour réaliser une étude économique sur Montréal, pour un montant de 105 000 Euros (± 150 000 \$ CAN), taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0287;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de confier à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) le mandat de réaliser une étude économique sur Montréal pour une dépense totale de 105 000 Euros (± 150 000 \$ CAN), taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'accord de contribution à intervenir entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de réalisation de l'étude;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.30 1154784002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0180

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, eu égard aux compétences relevant de l'arrondissement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0176;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte *de la Ville de Montréal*, de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, eu égard aux compétences de l'arrondissement, ce qui ne comprend pas les travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout;

l'offre de service consiste donc à prendre en charge :

- la planification, la coordination et la gestion de l'ensemble du projet, à l'exception de la coordination des interventions de l'arrondissement;
- la préparation ou la coordination des appels d'offres et l'octroi des contrats pour la réalisation des travaux;
- le mandat à Bell Canada, à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), à Hydro-Québec, à Gaz Métro et à toute autre entreprise d'utilité publique pour la réalisation des travaux nécessaires;
- la surveillance des travaux ou la délégation de cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sans exclure la possibilité d'en déléguer une partie ou la totalité à une firme spécialisée désignée par la Ville;
- la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- toutes les responsabilités techniques.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1146676004

CM15 0181

Approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0223;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);

- 2- de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles des projets visés par ce programme et des coûts d'exploitation continue des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM-Conduites;
- 3- d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1151158001

CM15 0182

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2015 - Dépense de 22 995 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0224;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2015;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2015 au Conseil du patronat du Québec au montant de 22 995 \$ toutes taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.03, conformément à l'article 111 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Cloutier, Deschamps, Hénault et Miranda (34)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Rotrand, Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre et Shanahan (22)

Résultat: En faveur : 34
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 30.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.03 1144784003

CM15 0183

Autoriser une dépense de 84 195 \$, taxes incluses, afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0227;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une dépense de 84 195 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne, le tout selon les dispositions prévues au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1154631001

CM15 0184

Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord pour les douze prochains mois de 2015, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0288;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2015, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1146841001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0185

Approuver le projet de contrat de cession de l'entente conclue avec Cyclo Chrome inc. le 1^{er} mai 2014 à BIXI Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0289;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de contrat de cession entre la Ville et Bixi Montréal, auquel intervient Cyclo Chrome inc., par lequel la Ville cède à Bixi Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans le cadre de l'entente conclue le 1^{er} mai 2014 avec Cyclo Chrome inc. (CM14 0410).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1154368002

CM15 0186

Déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales, conformément de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0296;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

30.07 1151180001

CM15 0187

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 2309, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le Règlement 2413, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2309, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le Règlement 2413, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e Avenue à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1131233008

CM15 0188

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1144386001

CM15 0189

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1141233002

CM15 0190

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1144386009

CM15 0191

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar, entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la rue Oscar, entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1144501010

CM15 0192

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'acquisition de feux de circulation, d'équipement de signalisation ainsi que de lampadaires

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'acquisition de feux de circulation, d'équipement de signalisation ainsi que de lampadaires », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1153226002

CM15 0193

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1150541001

CM15 0194

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1151701002

CM15 0195

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1150541006

CM15 0196

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1151097003

CM15 0197

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1151097005

CM15 0198

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1151097001

CM15 0199

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1150706001

CM15 0200

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives supra locaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives supra locaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1154815002

CM15 0201

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1154815003

CM15 0202

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1154815001

CM15 0203

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux policiers-pompiers (JMPP) 2017

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux policiers-pompiers (JMPP) 2017 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1154815004

CM15 0204

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.18 1156620001

CM15 0205

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Avis de motion - Règlement régissant la cuisine de rue

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement régissant la cuisine de rue », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

41.19 1151180002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0206

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015, par sa résolution CE15 0019 ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000\$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1140390003

Règlement 15-002

CM15 0207

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015, par sa résolution CE15 0020;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1140390006

Règlement 15-003

CM15 0208

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015, par sa résolution CE15 0021;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1140390004

Règlement 15-004

CM15 0209

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015, par sa résolution CE15 0023;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1140390009

Règlement 15-005

CM15 0210

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0026;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1140390011

Règlement 15-006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0211

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0078;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1144332007

Règlement 15-007

CM15 0212

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0079;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1144815007

Règlement 15-008

CM15 0213

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0081;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1140390013

Règlement 15-009

CM15 0214

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0083;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1140390016

Règlement 15-010

CM15 0215

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0085;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1141081005

Règlement 15-011

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0216

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0087;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1141081007

Règlement 15-012

CM15 0217

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0077;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur–Jean-Talon Ouest (Le Triangle) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1141019001

Règlement 15-013

CM15 0218

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0090;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1141081009

Règlement 15-014

CM15 0219

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0092;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1141081011

Règlement 15-015

CM15 0220

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0094;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.15 1146606003

Règlement 15-016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0221

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0095;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'inscrire le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.16 1146606004

Règlement 15-017

CM15 0222

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Biodôme de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Biodôme de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0096;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Biodôme de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1146606002

Règlement 15-018

CM15 0223

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015, par sa résolution CE15 0100;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.18 1140032001

Règlement 15-019

CM15 0224

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015, par sa résolution CE15 0135;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.19 1144631008

Règlement 15-020

CM15 0225**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest**

Attendu qu'à sa séance du 4 novembre 2014, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à apporter une modification à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial concernant un immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph);

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement Sud-Ouest le 15 janvier 2015, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 815, rue Bel-Air sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015, par sa résolution CE15 0306;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à apporter une modification à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial concernant un immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph).

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1143253003

Règlement 04-047-156

CM15 0226**Renommer « boulevard LaSalle » l'extrémité nord de la rue Gertrude dans l'arrondissement de Verdun**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0256;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

- 1- de changer le nom de l'extrémité nord de la rue Gertrude, au nord de la rue Caisse et d'intégrer ce segment de rue au boulevard LaSalle, soit sur la partie du lot 1 153 029 située au nord du prolongement vers l'est de la ligne séparant les lots 1 153 132 (rue Caisse) et 1 153 133 (terrain privé) jusqu'à son point de rencontre avec la limite du lot 1 153 139 (boulevard LaSalle) tous les lots sont du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, comme illustré sur le plan joint au dossier;
- 2- que ce changement de nom soit effectif trois mois après l'adoption de la résolution du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1144521010

CM15 0227

Renouvellement de mandat de commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE15 0177;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de renouveler, pour une période d'un an, le mandat de Mme Nicole Boily, à titre de commissaire supplémentaire à l'Office de consultation publique de Montréal;
- 2- de fixer sa rémunération à 550 \$ par jour comme commissaire et à 750 \$ par jour si elle est désignée comme présidente d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1151079001

CM15 0228

Nomination de la vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0226;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1153570001

Article 51.04

Nomination - Commission permanente

Le leader de la majorité retire le point 51.04, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM15 0229

Motion de l'opposition officielle pour la restitution de la vocation institutionnelle du Pavillon 1420 Mont-Royal

Attendu que l'Université de Montréal a acquis l'ancienne maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie en 2003, et qu'elle s'est engagée, au moment de l'achat, à préserver la vocation éducative et institutionnelle du bâtiment;

Attendu qu'en 2006, l'Université de Montréal a annoncé son intention de se départir du Pavillon 1420 Mont-Royal et a signé une offre d'achat avec le Groupe F. Catania pour la transformation du pavillon à des fins d'habitation;

Attendu qu'en 2009, à la suite de la tenue d'une consultation publique à laquelle près de 300 personnes ont participé, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) indiquait que « la commission aurait préféré que la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal soit préservée » et « que la réaffectation de l'ancienne maison-mère à des fins résidentielles par une entreprise privée est loin de faire consensus »;

Attendu qu'en 2010, la Ville de Montréal a adopté les règlements P-04-047-71, *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal*, et P-09-003, *Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard Mont-Royal*, par lesquels elle modifie l'affectation « grand équipement institutionnel » par l'affectation « secteur résidentiel »;

Attendu que la Ville de Montréal a inclus, dans deux règlements distincts, P09-003-1 et P09-003-02, certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaires et que ces dispositions touchent notamment l'obligation d'aménager les stationnements en souterrain, la limitation du nombre de cases de stationnement extérieures, l'aménagement paysager et des voies de circulation;

Attendu que l'entente entre l'Université de Montréal et le Groupe F. Catania est venue à échéance le 31 décembre 2012;

Attendu que des groupes de citoyens - dont le Rassemblement pour la sauvegarde du 1420 Mont-Royal - continuent de se mobiliser pour demander la sauvegarde du Pavillon 1420;

Attendu que le 1420, boulevard Mont-Royal fait partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et que la protection de l'intégrité de la montagne du Mont-Royal est indissociable du sort du Pavillon 1420;

Attendu que des projets de développement sur la Montagne sont toujours prévus par l'Université de Montréal et ses écoles associées;

Attendu que, dans son rapport déposé au conseil municipal du 17 juin 2013 et portant sur l'étude d'une motion de l'opposition officielle pour la restitution de la vocation institutionnelle du Pavillon 1420, la Commission permanente sur la culture, le sport et les loisirs recommandait d'abroger les règlements P-09-003 et 09-002 et le plan d'urbanisme pour redonner une affectation de type « grand équipement institutionnel »;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par Mme Magda Popeanu

que le conseil municipal mandate le Service de l'urbanisme pour :

- 1 - abroger les règlements P-09-003 et 09-002 qui autorisent la transformation et l'occupation du bâtiment 1420, boulevard Mont-Royal à des fins d'habitation;
- 2 - modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en remplaçant l'affectation du sol actuelle par une affectation du type « grand équipement institutionnel » et d'adopter une résolution de contrôle intérimaire à cet effet.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Le président met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21
Contre : 35

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM15 0230

Motion de l'opposition officielle contre l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40

Attendu l'annonce d'un projet de méga centre commercial qui occuperait une superficie de 3 millions de pieds carrés à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal;

Attendu que les commerces locaux, contrairement aux grandes chaînes et autres formats commerciaux génériques, ont la capacité de révéler l'authenticité de ce qui caractérise Montréal et d'offrir une expérience unique et exceptionnelle qui bonifie l'offre touristique de la métropole;

Attendu que, s'il voit le jour, le complexe dit « Quinze40 » nuira à la santé économique du centre-ville et des autres rues commerciales de Montréal;

Attendu que les boutiques, hôtels et salles de spectacles souffrent déjà de la concurrence des autres complexes similaires situés en banlieue;

Attendu que les centres commerciaux de ce type sont planifiés en fonction de l'utilisation de la voiture, ce qui va à l'encontre des objectifs du Plan de transport de Montréal;

Attendu que l'aménagement de ce méga centre commercial entraînera inévitablement une augmentation de la circulation automobile dans un secteur déjà fortement congestionné;

Attendu que l'implantation d'un tel complexe est incompatible avec le développement des quartiers verts du secteur Le Triangle et du site de l'hippodrome;

Attendu que ce projet va à l'encontre des orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, notamment de privilégier la consolidation et la valorisation des pôles commerciaux existants et le maintien des rues commerçantes à caractère traditionnel;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. Peter McQueen

1 - que la Ville de Montréal se positionne contre le projet du méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40;

2 - que le conseil municipal demande à l'administration de Ville Mont-Royal d'annuler le développement du projet.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de reporter l'étude de la présente motion à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Un débat restreint s'engage.

La proposition est agréée.

Le président du conseil déclare l'article 65.02 reporté à la prochaine assemblée du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM15 0231

Motion de l'opposition officielle sur les services de covoiturage commercial

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît dans son Plan de transport, adopté en 2008, que l'automobile n'est pas un moyen de déplacement durable. Toutefois, diverses pratiques, telles que le covoiturage et l'autopartage, permettent de diminuer globalement l'utilisation de l'automobile et d'améliorer la qualité de vie;

Attendu que le covoiturage procure des avantages individuels, tels que des économies sur les dépenses en carburant et entretien, et des avantages collectifs, tels que l'augmentation du taux de remplissage des véhicules, la diminution des embouteillages, de la pollution et des accidents de la route;

Attendu que plusieurs entreprises (Uber, Lyft, SideCar, Wingz, Summon, Haxi, etc.) développent et opèrent des applications mobiles de mise en contact de clients avec divers services de transport de personnes;

Attendu que ces applications mobiles contribuent au développement de villes intelligentes et à l'amélioration de la qualité du service de transport;

Attendu que ces applications mobiles répondent à plusieurs besoins de l'industrie du transport, notamment l'intégration des nouvelles technologies, le paiement électronique, la géolocalisation et l'amélioration du service à la clientèle;

Attendu que la Ville de Montréal a avantage à baliser la mise en place de ces services afin d'accroître la sécurité des usagers et des usagères, d'améliorer la qualité des services offerts et d'établir certaines règles particulières applicables à ces activités, par exemple, l'inspection des véhicules, les assurances, l'évaluation des casiers criminels des conducteurs, etc.;

Attendu que ces services mobiles existent dans plus de 235 villes à travers le monde et que plusieurs d'entre elles ont adopté des politiques municipales visant à encadrer ces services;

Attendu que des villes nord-américaines comme Chicago, Washington, Seattle, San Francisco, Minneapolis, Denver, Houston et plusieurs autres ont adopté de telles politiques et que cette tendance se poursuit dans d'autres villes, répondant ainsi à un besoin exprimé par leurs citoyens et leurs citoyennes;

Attendu que le Bureau de la concurrence du Canada a reconnu, le 25 novembre dernier, l'impact positif de ces applications et qu'il recommande l'adoption de règlements pour mieux encadrer la pratique;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Marc-André Gadoury

que la Ville de Montréal adopte une politique afin de permettre et d'encadrer le développement des services de covoiturage commercial.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose des articles de presse et documents législatifs du Wall Street Journal, du Urban de Seattle, de l'état de la Californie, du Washington Post, de la Ville de Austin et du Houston Business Journal sur les réglementations entourant l'utilisation des services de covoiturage commercial.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Elsie Lefebvre

d'amender la motion sous étude afin de modifier le texte du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec d'adopter une politique afin d'encadrer le développement des services de covoiturage commercial. »

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement des conseillers Salem et Lefebvre.

Le conseiller Sylvain Ouellet soulève une question de privilège demandant au président d'attendre que les copies de l'amendement soient distribuées à tous les membres avant d'autoriser le débat.

À 16 h 17, le président du conseil suspend la séance.

À 16 h 23, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Salem et Lefebvre recevable.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Salem et Lefebvre.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Valérie Plante

d'apporter un sous-amendement à l'amendement des conseillers Salem et Lefebvre afin d'ajouter à la fin du « Résolu » les mots « ..., afin de permettre ces services. »

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité du sous-amendement des conseillers Sauvé et Plante.

Le président juge la proposition de sous-amendement recevable.

Un débat s'engage sur la proposition de sous-amendement des conseillers Sauvé et Plante.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et de procéder à un vote à main levée sur la motion aux fins de poser la question préalable.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34
Contre : 16

Le président du conseil déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Craig Sauvé

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de sous-amendement des conseillers Sauvé et Plante.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et Messieurs Dorais, Rotrand, Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre et Shanahan (21)

Votent contre: Mesdames et Messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Cloutier, Deschamps, Hénault et Miranda (33)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 33

Le président du conseil déclare la proposition de sous-amendement des conseillers Sauvé et Plante rejetée à la majorité des voix.

Un débat restreint s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Salem et Lefebvre.

La conseillère Érika Duchesne soulève une question de privilège demandant au président de permettre aux membres de débattre sur la proposition d'amendement des conseillers Salem et Lefebvre. Elle demande aussi des précisions supplémentaires sur cet amendement. Le président du conseil précise que la proposition d'amendement des conseillers Salem et Lefebvre ne concerne que le texte du « Résolu ».

Le débat continue sur la proposition d'amendement des conseillers Salem et Lefebvre.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Francesco Miele

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et de procéder à un vote à main levée sur la motion aux fins de poser la question préalable.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 33
Contre : 18

Le président du conseil déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée à la majorité des voix.

Le président invite les élus à procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Salem et Lefebvre et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 35
Contre : 18

Un débat s'engage sur la motion, telle qu'amendée.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Francesco Miele

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et de procéder à un vote à main levée sur la motion aux fins de poser la question préalable.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34
Contre : 17

Le conseiller Craig Sauvé, en droit de réplique, et avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

65.03

CM15 0232

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un programme de rénovation ou de construction de terrains sportifs extérieurs

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé, le 23 janvier 2015, l'allocation d'un budget de 11 M\$ pour la rénovation ou la construction de terrains de baseball sur son territoire;

Attendu que d'autres sports comme le soccer, le cricket, la crosse et l'Ultimate ont connu, au cours des dernières années, des progressions similaires voir supérieures;

Attendu que les besoins en termes de rénovation et de construction de terrains sportifs extérieurs sont généralisés sur le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que le maire de Montréal a mentionné, dans plusieurs médias, qu'il était possible de débloquer des fonds pour d'autres sports en mentionnant que « Ce n'est pas l'un contre l'autre »;

Attendu que la Direction des sports de la Ville de Montréal et Sports et Loisirs de l'île de Montréal favorisent un cadre d'intervention global afin d'améliorer l'offre de services en sports et en loisirs et ainsi contribuer pleinement à l'amélioration de la qualité de vie sur l'île de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal possède déjà un programme pour la mise aux normes des arénas, le Programme de mise aux normes des arénas municipaux, et un programme pour la mise aux normes des piscines, le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Erika Duchesne

que le comité exécutif crée un programme de rénovation ou de construction de terrains sportifs extérieurs.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde
Mme Érika Duchesne

d'amender la motion sous étude comme suit :

« - d'ajouter deux nouveaux « Attendu » au début des « Attendu » qui se lisent comme suit :

Attendu que la Ville de Montréal a amorcé en 2008 la préparation de plans directeurs afin de connaître, cibler et prévoir les besoins des citoyens ainsi que pour se doter d'une vision et d'orientations communes quant aux défis à relever et aux priorités d'intervention et d'investissement pour les équipements sportifs montréalais;

Attendu que le plan directeur des plateaux sportifs et du plein air urbain est en cours de réalisation, que le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal :

- a terminé la collecte d'informations auprès des arrondissements et partenaires (inventaire quantitatif et qualitatif des plateaux, nombre de participants, etc.);
- a amorcé la rédaction des énoncés de situation pour chacun des arrondissements;
- élaborera d'ici la fin de 2015 le diagnostic municipal et le plan d'intervention;

- de remplacer dans le 5^e « Attendu » les mots «... la Direction des sports de la Ville de Montréal ...» par les mots « ... le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal ...»

- de supprimer le 6^e « Attendu »

- de modifier le texte du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« que le comité exécutif adopte un programme de réfection des terrains sportifs à la suite du dépôt du Plan d'intervention des terrains sportifs et du plein air urbain en 2015. »

Le président du conseil juge la proposition des conseillers Beis, Lavigne Lalonde et Duchesne recevable et elle est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

Il est proposé par Mme Lorraine Pagé

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

d'apporter un sous-amendement à l'amendement des conseillers Beis, Lavigne Lalonde et Duchesne afin d'ajouter, après les deux premiers « Attendu », un « Attendu » additionnel qui se lit comme suit :

« - Attendu que Montréal est une ville physiquement active, et que le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal (CM14 1123) »;

Le président du conseil juge la proposition des conseillers Pagé et Beis recevable et elle est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

À 16 h 56,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

CM15 0233

Motion de la deuxième opposition soulignant la Journée nationale de la santé et de la condition physique 2015

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Motion de la deuxième opposition soulignant le mois de mai de chaque année Mois montréalais du sport et de l'activité physique et soulignant la Journée nationale de la santé et de la condition physique 2015

Attendu que le conseil municipal a adhéré au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer (CM14 0331);

Attendu que le conseil municipal et les 19 conseils d'arrondissement ont adhéré à la *Charte internationale de Toronto pour l'activité physique* en 2014;

Attendu que Montréal est une ville physiquement active, et que le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal (CM14 1123);

Attendu que les arrondissements adhèrent à la Politique du sport et de l'activité physique par leur conseil d'arrondissement respectif;

Attendu les programmes de mise à niveau des équipements sportifs, des parcs et des espaces verts mis de l'avant par les services de la Ville et ceux des arrondissements;

Attendu que la Journée nationale du sport et de l'activité physique est soulignée partout à travers le Québec, dont à Montréal, et qu'elle aura lieu cette année, le 7 mai;

Attendu que la Ville de Montréal a déclaré le mois de mai 2014 « *Mois Montréalais du sport et de l'activité physique* » (CM14 0324), qu'elle organisera le mois Montréal bouge! en mai 2015, et qu'elle proposera aux Montréalais de participer à de nombreuses activités physiques;

Attendu que la Ville de Montréal et les arrondissements s'inscrivent au Défi Santé 5/30 Équilibre, qui débute le 1^{er} mars de chaque année en invitant les citoyens à y participer;

Attendu que 2015 a été proclamée l'Année du sport au Canada;

Attendu que la Journée nationale de la santé et de la condition physique aura lieu le 6 juin 2015 et sera soulignée à travers le Canada;

Attendu que plus de 150 municipalités canadiennes ont adopté une résolution proclamant la Journée nationale de la santé et de la condition physique;

Attendu que les nombreux bienfaits de l'activité physique, permettent de réduire les risques de maladie, d'améliorer la santé mentale et émotionnelle, de favoriser la croissance et le développement des enfants, etc.;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que le conseil de ville :

- 1 - proclame le mois de mai « *Mois montréalais du sport et de l'activité physique* » mois qui se clôture par la Journée nationale de la santé et de la condition physique, le premier samedi de juin tel qu'adopté par le gouvernement fédéral;
- 2 - invite la population à participer au Défi santé 5/30 Équilibre et à adopter un mode de vie physiquement actif.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM15 0234

Motion de la deuxième opposition demandant l'élection par scrutin secret du président et du vice-président du conseil

Attendu que la Commission de la présidence du conseil, dans son rapport du 20 septembre 2010, a recommandé que le président et le vice-président du conseil soient élus par scrutin secret, et que des modifications soient apportées en conséquence à l'article 5 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*;

Attendu qu'à la demande du comité exécutif, la Commission de la présidence a présenté un rapport quant à la procédure entourant le scrutin secret, rapport déposé en conseil le 19 mars 2012;

Attendu que la Commission de la présidence affirme que « l'élection du président et du vice-président du conseil par les pairs contribue à la reconnaissance de la fonction et représente une avancée significative en matière de démocratie municipale »;

Attendu que le Comité exécutif a accepté les recommandations de la Commission et a confié en 2013 à la Direction des affaires civiles le mandat d'inclure les amendements législatifs requis à la liste des amendements demandés par la Ville au gouvernement du Québec;

Attendu que dans sa réponse déposée en novembre 2013, le comité exécutif a stipulé qu'il estime que l'élection, au scrutin secret, du président et du vice-président du conseil est assujettie à la volonté du maire de donner suite à la recommandation de la Commission;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec et les villes de Longueuil et de Québec, parmi d'autres, procèdent à l'élection de leur présidence par scrutin secret;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil municipal :

- 1 - réitère sa demande au comité exécutif de procéder rapidement à des démarches auprès du gouvernement du Québec pour que les amendements législatifs soient faits, afin de permettre l'élection du président et du vice-président du conseil par scrutin secret;
- 2 - décrète que, dans le cas d'une vacance à la présidence du conseil avant que les dispositions législatives ne soient modifiées, le Greffier aura le mandat d'organiser un scrutin secret pour l'élection à la présidence du conseil, sur le principe que le conseil municipal est souverain en ce qui a trait aux questions relatives à sa régie interne.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

d'amender la motion sous étude afin de :

- remplacer dans le 5^e « Attendu » le mois de novembre par le mois de septembre;
- supprimer le 2^e « Résolu ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

CM15 0235

Motion de la deuxième opposition demandant au gouvernement du Québec de maintenir son engagement envers le développement de logements sociaux

Avant présentation, le conseiller Benoit Dorais dépose une nouvelle version de l'article 65.07 qui se lit comme suit :

Attendu la « Déclaration demandant au gouvernement du Québec la poursuite des investissements québécois en matière d'habitation », adoptée en conseil le 21 novembre 2011 et celle « pour le maintien des investissements et l'amélioration des programmes du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de logement social et communautaire » adopté au conseil municipal du 27 janvier 2014;

Attendu la « Déclaration sur les modifications des orientations des programmes fédéraux en matière de logement et d'itinérance », adoptée en conseil le 22 avril 2013;

Attendu le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2009-2013* de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui demande notamment au gouvernement du Québec de faire connaître les investissements qu'il entend consacrer aux logements sociaux et abordables, pendant une période de cinq ans, puisque les interventions en matière de logement exigent une vision à long terme;

Attendu les interventions vigoureuses de la Ville pour proposer aux Montréalais une offre d'habitation diversifiée et de qualité;

Attendu qu'une partie de ces interventions dont le Plan de fidélisation des familles et le Plan d'action en matière d'itinérance s'appuie sur le programme à frais partagés AccèsLogis du gouvernement du Québec, un programme de construction de logements sociaux et communautaires qui contribue à constituer un patrimoine collectif de logements abordables;

Attendu que la nature des problèmes de logement demande des interventions soutenues pour obtenir des résultats structurants et durables;

Attendu que le gouvernement fédéral se retire substantiellement du financement de création de logements sociaux en favorisant des programmes d'aide à la personne au détriment de programmes d'aide à la pierre, comme le montre la démarche *Housing First*;

Attendu que la Société d'habitation du Québec a modifié en janvier 2015 le financement du programme AccèsLogis, en réduisant les bonifications apportées à ce programme depuis 2010, ce qui pourrait compromettre la réalisation de projets futurs à Montréal;

Attendu que le programme AccèsLogis a un impact considérable sur la disponibilité des logements abordables sur le territoire de l'agglomération de Montréal et la revitalisation de ses quartiers;

Attendu que les programmes d'aide à la personne, tel que le programme de supplément au loyer (PSL), ne garantissent pas le maintien du coût abordable du loyer, et qu'ils ne touchent qu'une proportion limitée de la population montréalaise;

Attendu qu'en 2011, près de 20% des ménages de la région métropolitaine de Montréal consacraient plus de 50% de leur revenu au loyer, au détriment de leurs autres besoins essentiels;

Attendu que le manque de logements sociaux compromet la concrétisation du droit au logement des ménages les plus pauvres;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec :

- 1 - de maintenir son engagement à long terme de développer de nouveaux logements sociaux;
- 2 - de bonifier ses programmes de logements sociaux et abordables, dont AccèsLogis, pour les adapter à la réalité montréalaise, et d'en assurer le financement sur une base pluriannuelle et stable.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.07

À 17 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2015
Le 23 février 2015

Clément-Talbot, Catherine, **Gagnier**, Pierre